

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil a adopté à la séance du conseil du 12 décembre 2022, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, soit l'année 2023, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

- Lundi, 16 janvier à 19h30
- > Lundi, 13 février à 19h30
- Lundi, 13 mars à 19h30
- Mardi, 11 avril à 19h30
- > Lundi, 8 mai à 19h30
- > Lundi, 12 juin à 19h30
- > Lundi, 10 juillet à 19h30
- > Lundi, 14 août à 19h30
- ➤ Lundi, 11 septembre à 19h30
- Mardi, 10 octobre à 19h30
- > Lundi, 13 novembre à 19h30
- > Lundi, 11 décembre à 19h30

Donné à La Conception le 13 décembre 2022,

Josiane Alarie Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie de la Municipalité de La Conception, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 13 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 décembre 2022.

Josíane Alarie Directrice générale et greffière-trésorière